

VILLE DE

SEPTÈMES
LES VALLONS

Septèmes-les-Vallons, 15 octobre 2021

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021

AM/PB/LAG *1741* – Dpt.2021/SI /DAG
Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 14 octobre 2021 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du mardi 21 septembre juillet 2021 a été approuvé à L'UNANIMITE des élu(e)s.

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) – Modification des AP et CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les modifications d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ainsi qu'il suit :

- Révision de dix d'Autorisations de Programme :
 - N°2017 04 – Programme de travaux dans les cimetières communaux : augmentation de 95 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 500 000 €.
 - N°2017 06 - Programme d'équipement et de mobilier des bâtiments scolaires et périscolaires. Augmentation de 16 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 306 000 €.
 - N°2017 07 – Programme de travaux d'équipements sportifs et de loisirs : augmentation de 180 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 690 000 €.
 - N°2017 07 – Equipements numériques des écoles élémentaires : augmentation de 5 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 358 000 €.
 - N 2018.02 - Achat de véhicules pour les services : augmentation de 50 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 490 000 €.
 - N°2018 03 – Equipement et mobilier services municipaux : augmentation de 45 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 209 000 €.
 - N°2019 01 – Renouvellement de l'infrastructure informatique : augmentation de 70 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 565 000 €.
 - N°2020 02 – Programme triennal de travaux dans les bâtiments communaux 2020-2022 : augmentation de 500 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 1 500 000 €.
 - N°2020 03 - Transformation de la cuisine en office de réchauffage et extension du réfectoire du groupe scolaire Langevin Wallon : augmentation de 305 000€ pour atteindre un montant total d'AP de 1 115 000 €.
 - N°2020 05 - Agriculture, jardins partagés, nature en ville : augmentation de 270 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 320 000 €.

PRECISE que les nouveaux Crédits de Paiement ont été inscrits au Budget Supplémentaire 2021 en section d'investissement.

(Délibération n°01.10.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiement (AE/CP) – Modification de l'AE et des CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les modifications de l'Autorisation d'Engagement telles que présentées par Monsieur le Maire, à savoir :

CODE AE	Autorisation d'engagement	Montant de l'AE	Révision BS 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	CP 2021 ouverts au titre de l'exercice 2021 et reste à financer pour les exercices suivants			
						Reports	BP 2021	BS 2021	2022
AE 2018 01	Atlas de Biodiversité Communal	69 300	8 000	77 300	49 221.95	0	20 000	8 000	78.05

(Délibération n°02.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2021 – 4^{ème} répartition.

L'assemblée communale :

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée ci-dessous :

ATTRIBUTAIRES	LIBELLES	MONTANTS EN EUROS
Association TUDIWI	Subvention annuelle de fonctionnement	300 €
Animateurs sociaux urbains sans frontière	Fonds d'aide aux étudiants – Mobilité en Europe	1 000 €
Animateurs sociaux urbains sans frontière	Mobilité européenne des jeunes scolaires	1 500 €
Centre social de la Gavotte Peyret	Coopération décentralisée : Accueil d'un volontaire marocain à compter d'octobre 2021	1 000 €
Animateurs sociaux urbains sans frontière	Coopération décentralisée : projet de valorisation du territoire et du terroir de Hermel et sa région. 1 ^{er} acompte	10 000 €
Les Amis de la médiathèque et du Jardin des Arts	Subvention d'aide au financement d'exposition	300 €
Les amis de la médiathèque et du Jardin des Arts	Club photos	700 €
Association culturelle des Français d'origine arménienne	Subvention arbre de Noël	1 000 €
Les amics de Mesclum	Dictée occitane	380 €
Les balladins de l'Estello	Chorale	600 €
Kalliste	Veillée corse	1 000 €
Les fantaisies de tata Patchouli	Subvention supplémentaire	150 €
Association culturelle des Français d'origine arménienne	Cours d'arménien	450 €
Maison des Jeunes du vallon des Peyrards	Subvention arbre de Noël	1 000 €
Association des Parents d'Elèves (APE) école JEAN CRESPI	Subvention arbre de Noël	957,60 €
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) – Conseil local de l'école JULES FERRY	Subvention arbre de Noël	1 102 €
Fédération des Conseil de Parents d'Elèves (FCPE) – Conseil local de l'école FRANCOIS CESARI	Subvention arbre de Noël	2 865,20 €

ATTRIBUTAIRES	LIBELLES	MONTANTS EN EUROS
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) – Conseil local des écoles TRANCHIER GIUDICELLI et JACQUES PREVERT	Subvention arbre de Noël	2 926 €
AESE – Action Septèmes Environnement à Septèmes-les-Vallons	Subvention annuelle de fonctionnement	300 €
Centre social de la Gavotte Peyret	Frais de transport ALSH délocalisé été 2021	4 620 €
Société Linnéene de Provence	Participation aux actions dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communal	300 €
Comité des Fêtes	Subvention exceptionnelle activités de Noël 2021	2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.
PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2021 en section de fonctionnement – article 6574, chapitre 65.

(Délibération n°03.10.2021 adopté à l'UNANIMITE – 1 abstention Hocine BEN-SAÏD)

FINANCES COMMUNALES

Budget supplémentaire au budget principal – Exercice budgétaire 2021.

L'assemblée communale :

APPROUVE par nature, les propositions de dépenses et de recettes de Monsieur le Maire, qui s'élèvent à 12 215 596,77 € (*douze millions deux cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-seize euros, soixante-dix-sept centimes*) en dépenses totales et 13 241 060,26 € (*treize millions deux cent quarante et un mille soixante euros, vingt-six centimes*) en recettes totales.

(Délibération n°04.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

ACTION SOCIALE

Reconduction de l'adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

L'assemblée communale :

DECIDE de renouveler l'adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits représentant la participation de la Ville sont portés au Budget primitif 2021.

(Délibération n°05.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

COOPERATION DECENTRALISEE

Adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à Cités Unies France.

L'assemblée communale :

APPROUVE l'intérêt des missions de Cités Unies France pour la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'adhésion de la ville à Cités Unies France et à régler la cotisation annuelle selon le barème en vigueur de l'association : 0,060€ par habitant (soit pour l'année 2021 un montant de 661 € pour un total de 11 019 habitants) et ce, jusqu'à la fin du présent mandat.

DESIGNE Monsieur Hocine BEN-SAÏD, Adjoint délégué à la coopération décentralisée et aux projets européens, pour représenter Monsieur le Maire dans tous les travaux de l'association.

(Délibération n°06.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence – Avis du Conseil Municipal avant approbation.

L'assemblée communale :

DECIDE de donner un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille-Provence, qui concerne la correction d'erreurs matérielles, la reformulation, les précisions, les adaptations de certaines règles pour permettre une application efficiente du document, ou l'amélioration de la rédaction du règlement afin d'éviter toute ambiguïté dans leur application.

(Délibération n°07.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

POLITIQUE DE LA VILLE

Avenant n°2 à la Convention-Cadre des Centres Sociaux et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2018-2021.

L'assemblée communale :

La Convention-Cadre approchant de son terme du 31 décembre 2021, la prorogation d'une année permet la réalisation de la démarche de renouvellement durant l'année 2022 et une opérationnalité du schéma départemental unique à compter du 1^{er} janvier 2023.

APPROUVE l'avenant n°2 à la Convention-Cadre des Centres Sociaux et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2018-2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

(Délibération n°08.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

MEDIATHEQUE

Service civique – Demande d'agrément.

L'assemblée communale :

DECIDE d'approuver l'accueil d'un jeune volontaire en service civique.

SOLLICITE l'agrément des services de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

(Délibération n°09.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

EDUCATION

Plan de relance gouvernemental – Approbation de la convention entre la Commune et la Région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

L'assemblée communale :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » (AAP SNEE), permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 89 581 € pour une dépense globale de 149 448 € HT.

(Délibération n°10.10.2021 adopté à l'UNANIMITE)

COMPTE RENDU

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 20.